



DELIBERATION N° 5

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil vingt, le douze février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 février 2020

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, MJ ROQUES, J.DOS SANTOS, P.ACEDO, AM BARTHE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, C.DUFOUR, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, G.MOSCHETTI, M.LORDON, MA THEBAUD, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, JM DOURTHE, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : C. ORDONNES (pouvoir à F.GONZALEZ), M.EVENE (pouvoir à G.LASSABE), MA POCHAT (pouvoir à MJ ROQUES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : AM BARTHE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la session des orientations budgétaires 2020 du 20 décembre 2019, l'Assemblée Délibérante du Département a souhaité réaffirmer son engagement solidaire auprès des Communes et des territoires.

Ainsi, l'Assemblée Départementale a décidé de lancer dès 2020 un nouvel appel à projets dont l'objectif est de soutenir les projets d'investissement « structurants » qui participent :

- au maintien, au renforcement et au développement des services à la population,
- à l'attractivité et à la valorisation des territoires.

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les projets qui s'inscrivent dans la thématique des services et de leur mutualisation en matière de culture, social et éducatif, associatif, médico-social tourisme.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter au titre de cet appel à projets départemental pour 2020 une demande de financement pour les travaux de construction d'une maison des associations.

**Objet : Maison
des Associations :
demande de
financement
auprès du
Département dans
le cadre de l'appel
à projets 2020
« concourir à
l'amélioration et
au développement
des services à la
population »**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser cet équipement compte-tenu de la destruction suite à incendies de trois bâtiments mis à disposition d'associations, de la démolition à venir de la salle Joseph Prudet dans le cadre de l'opération Biremont n° 1 et pour répondre aux besoins sans cesse croissants des associations.

Monsieur le Maire souligne le dynamisme du tissu associatif boucalais. Il ajoute que cet équipement aura un rayonnement intercommunal compte-tenu qu'il accueillera des associations boucalo-tarnosiennes.

Le site retenu pour l'implantation de ce bâtiment est celui de l'ancienne salle Ferdinand Darrière.

Il indique que le coût du projet s'établit à ce jour à la phase avant-projet (AVP) à 2 921 354 € HT (3 505 625 € TTC).

Il est précisé que ce projet bénéficie des accords de financement suivants :

- Etat : 281 000 € (DETR)
- Communauté d'Agglomération Pays basque : 847 500 € (fonds de concours)

Etant donné que ce projet de construction d'une Maison des Associations concourt pleinement à l'amélioration et au développement des services à la population, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un accompagnement financier auprès du Département au taux maximum.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve le projet de construction d'une maison des Associations pour un coût estimatif de 2 921 354 € HT (3 505 625 € TTC).

Sollicite un accompagnement financier auprès du Département au taux maximum dans le cadre de l'appel à projets 2020 ;

Charge Monsieur le Maire de mener à bien ces démarches.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13 février 2020
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/02/2020